

JUIN 2010

## La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, s'engage pour développer les énergies renouvelables

### Une vaste étude commanditée en matière d'énergies renouvelables



La volonté des élus en matière de développement durable est de construire et d'édifier, pierre à pierre, un projet cohérent et concret.

À ce titre, Béziers Méditerranée a initié une étude sur les potentialités de son territoire d'accueillir des projets pérennes dans les domaines de l'éolien, du photovoltaïque au sol et de la biomasse. Cette étude permettra d'identifier les zones favorables à la production d'énergie renouvelable et sera

une véritable aide à la décision à destination des élus, fortement sollicités pour déterminer l'implantation d'un projet sur leur commune.

À la fois globale et sur mesure, elle permettra de proposer aux communes trois schémas de développement, un par énergie, et des réponses concrètes à leurs problématiques.

L'objectif est la mise en place de ces schémas de développement d'ici l'été 2010.

Cette étude d'un montant de 45125 € HT a été réalisée par deux bureaux d'études (Energies et Territoires Développement à Roanne et Les 7 vents du Cotentin) et a été financée par la Région Languedoc-Roussillon (15 793 € soit 35%), le Département de l'Hérault (4513 € soit 10%), l'ADEME (15 793,75 € soit 35%) et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (9025,25 € soit 20%)



### Identifier les zones favorables à la production d'énergies renouvelables

L'esprit qui a présidé à l'étude a été de croiser les éléments d'analyse paysagère et technique sur les trois thématiques principales afin de révéler les zones favorables.

S'agissant de l'éolien, l'étude fait déjà ressortir trois zones de développement éolien possibles (ZDE). Pour ce faire, toutes les contraintes techniques ont été prises en compte : direction des vents dominants, préservation du patrimoine et du paysage, présence de l'aéroport... La superficie favorable à l'éolien représenterait 740 hectares dont 510 sur le territoire de Béziers Méditerranée. Ce schéma de développement éolien terrestre permettra dans un premier temps aux élus communautaires et communaux d'y voir plus clair à l'échelle de leur territoire.

Concernant le photovoltaïque, l'étude porte sur les possibilités du territoire d'accueillir des centrales photovoltaïques au sol qui évite les conflits d'usage avec l'agriculture et

l'urbanisme. La priorisation de l'étude sur les zones dites « délaissées », révèle un potentiel d'une centaine d'hectares pouvant être utilisés : anciennes décharges, friches industrielles, bas-côtés de route..."



La biomasse est un procédé permettant de valoriser les déchets verts, de les brûler pour produire de la chaleur qui sera ensuite transformée en énergie.

Sur le territoire de l'agglomération, largement viticole, l'objectif a été de voir si le potentiel de sarments de vignes, actuellement abandonnés sur les parcelles, pouvait être un gisement intéressant. L'étude a confirmé l'intérêt de cette filière pour réaliser une unité de biomasse économiquement rentable. Le volume disponible dans les vignes du territoire représente 36 000 tonnes de matière sèche revalorisable.

Afin d'augmenter la capacité de l'unité biomasse et assurer sa rentabilité, d'autres sources d'approvisionnement seraient utilisées en complément : bois des hauts cantons, déchets verts issus de la taille des espaces verts...

Cependant, il faudrait qu'un maximum d'établissements consommateurs de chaleur se raccordent au réseau pour qu'un tel projet soit viable. L'étude a analysé les consommations de divers bâtiments publics et privés sur le territoire et devrait indiquer les zones rentables. « La principale contrainte pour qu'une unité de biomasse soit rentable est qu'elle soit installée à proximité des sources de consommation de chaleur. Autrement les chantiers engendrés pour le raccordement sont trop importants et trop coûteux », explique Michel Suere, vice-président de Béziers Méditerranée chargé de l'aménagement du territoire.

### **Trois schémas de développement proposés aux communes**

Il s'agit de proposer aux communes des schémas de développement, de type aménagement, permettant de les aider à développer, si elles le souhaitent, les énergies renouvelables sur leur territoire. À terme, le but serait de porter un projet communautaire en matière d'énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne le photovoltaïque au sol comme cela existe en matière d'éolien.

### **Des répercussions économiques notables pour le territoire**

L'utilisation des sarments de vigne permettrait à la fois de valoriser une matière inexploitée et de générer un revenu supplémentaire pour les viticulteurs.

De plus, dans l'hypothèse où un projet émergerait dans une zone et serait porté par l'agglomération, les propriétaires fonciers concernés pourraient percevoir un loyer versé par l'opérateur ou faire l'objet d'un éventuel rachat. Le foncier concerné serait alors non agricole, l'État souhaitant préserver la terre de valeur pour l'agriculture.

Enfin, la mise en place de ces schémas de développement sur le territoire permettrait son développement économique grâce à l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois. Certaines zones pourraient être profitables, telles que les futurs parcs d'activité économiques de Mazeran et de la Méridienne, pour lesquels des entreprises de la filière énergie renouvelable, NTIC et biotechnologies ont signifié leur intérêt. In fine, il s'agit de satisfaire un objectif majeur pour Béziers Méditerranée : le développement économique du territoire par le recours à ces énergies.